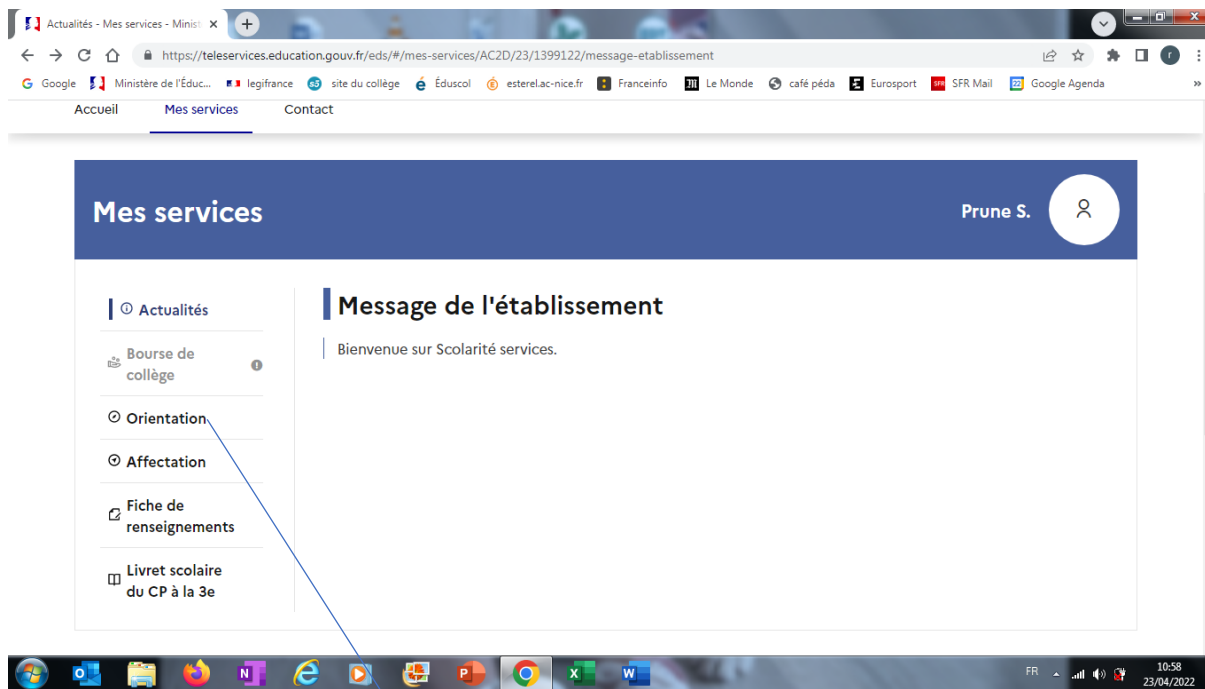


Faire les choix d'orientation définitif de votre enfant après la classe de 3^{ème}

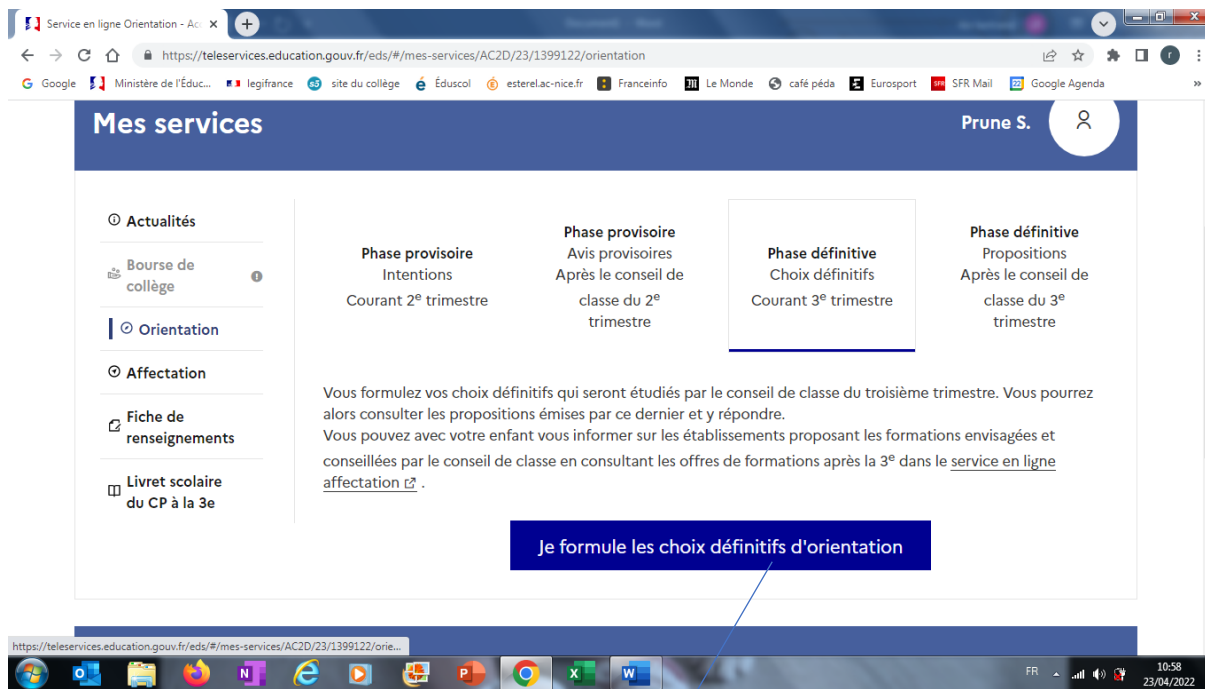
Connexion au site : <https://teleservices.education.gouv.fr> pour accéder à Educonnect

Utilisez les codes fournis par le collège. En cas de perte, d'oubli ou de tout autre problème, contactez l'établissement.

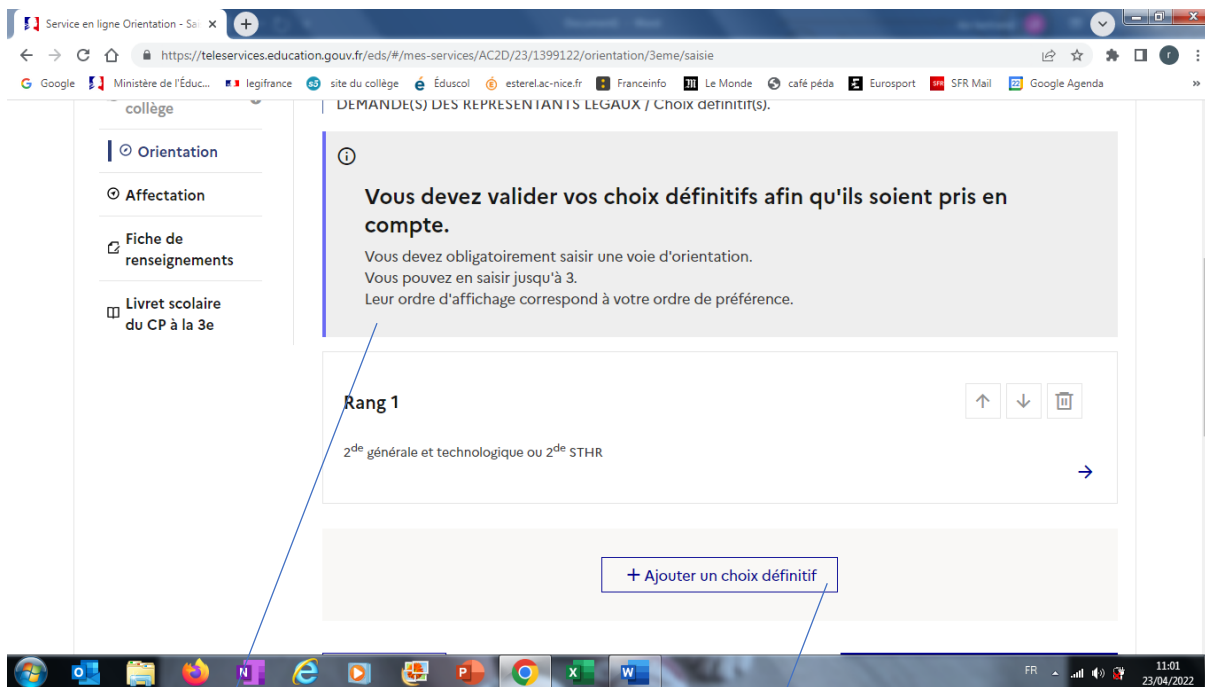
Date limite de saisie : **dimanche 8 mai 2022, délai de rigueur.**



Cliquez sur l'onglet orientation



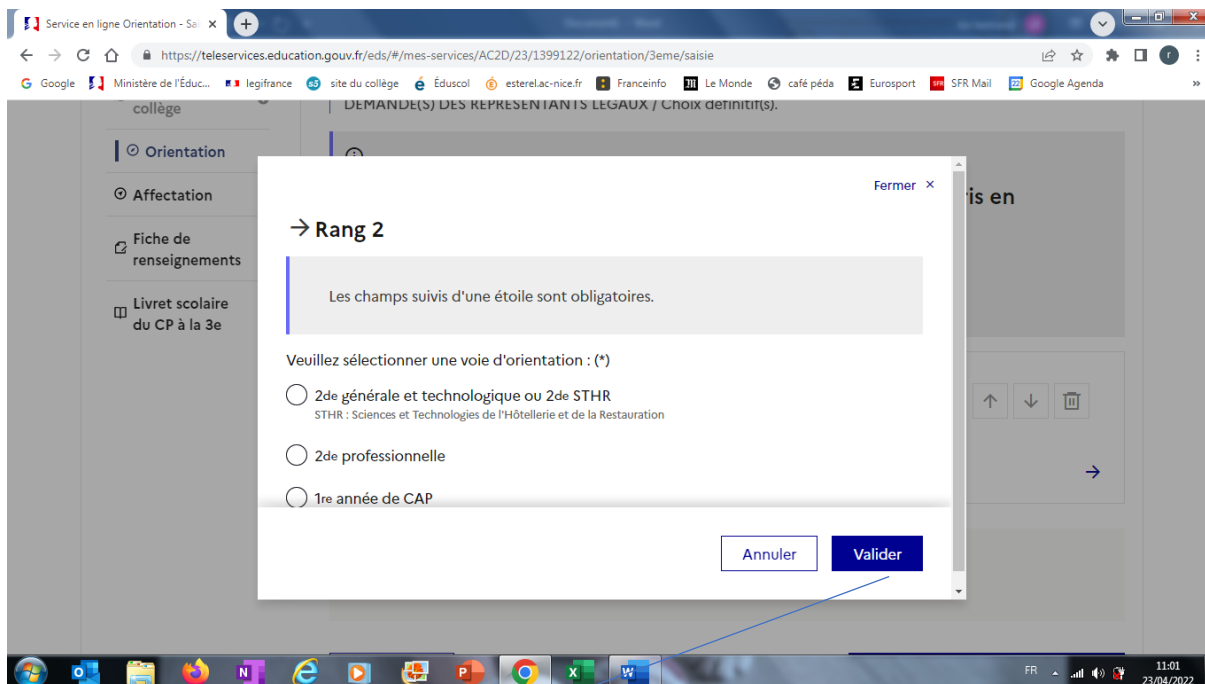
Cliquez sur cet onglet



Choisissez la voie d'orientation pour votre enfant soit :

- Seconde générale
- Seconde professionnelle
- CAP

Vous pouvez faire de 1 à 3 choix (dans ce cas, il faut les classer par ordre de préférence). **Pour faire plusieurs choix, cliquez sur l'onglet : Ajouter un choix définitif.**



Pensez à valider vos choix.